

La diffusion du rapport d'examen préalable est prévue cet été

Le rapport d'examen préalable sur l'évaluation environnementale du Projet de Port Hope est actuellement préparé par les trois autorités responsables du projet : Ressources naturelles Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le ministère des Pêches et des Océans. Les autorités responsables devraient diffuser un rapport préliminaire cet été, pour commentaires du public. Pour faciliter l'obtention de commentaires du public, les autorités responsables tiendront des séances publiques à Port Hope pour parler du rapport préliminaire. Vérifiez votre courrier et les journaux pour trouver des renseignements sur les dates et les lieux de ces séances publiques. Un avis public sera également affiché sur le site nuclear.nrcan.gc.ca, à la rubrique Quoi de neuf, pour annoncer la diffusion du rapport préliminaire.



Le député de Northumberland-Quinte, Rick Norlok, a récemment visité les sites qui seront nettoyés dans le cadre du Projet de Port Hope. Ici, il est accompagné de Glenn Case, du BGDREFA.

Mises à jour sur les commentaires du gouvernement fédéral

suite de la page 1

250 commentaires émis par des organismes fédéraux et provinciaux. Des révisions ont été apportées à un large éventail de sujets, y compris sur la façon dont le système de gestion des eaux d'orage inhérent à l'installation de gestion long terme des déchets protégera les courants à proximité, sur la façon dont on vérifiera et surveillera le nettoyage des sites contenant des déchets radioactifs, et sur la façon dont

l'amélioration apportée au processus de résolution des plaintes permettra à ce que le BGDREFA soit mieux placé pour traiter les problèmes qui surgiront au moment du nettoyage et de la construction. En juin, le BGDREFA a mené ses études sur l'EE. Une décision fédérale sur l'EE sera prise par le gouvernement fédéral après la période réservée aux commentaires du public, probablement à la fin 2006.



Échange d'information sur le projet
196, chemin Toronto, Case postale 118,
Port Hope (Ont.) L1A 3V9
Heures d'ouverture : de 13 h à 17 h,
du lundi au vendredi

Téléphone : 905-885-0291
Sans frais : 1-866-255-2755
Télécopieur : 905-885-0273
Courriel : info@llrwm.org
Site Web : www.llrwm.org

Also published in English

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



EAEL
Énergie atomique
du Canada (Énergie)

AECL
Atomic Energy
of Canada Limited

Canada



Bulletin de nouvelles



Les organismes fédéraux chargés d'examiner le Projet de Port Hope diffuseront cet été leurs conclusions préliminaires sur l'évaluation environnementale.

Mises à jour sur les commentaires du gouvernement fédéral

La diffusion du rapport d'examen préalable est prévue cet été

Le public aura la possibilité de lire et de commenter les conclusions avancées par les trois organismes fédéraux responsables de l'évaluation environnementale du Projet de Port Hope. Ressources naturelles Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le ministère des Pêches et des Océans présenteront leur rapport d'examen préalable préliminaire au conseil et au

public de Port Hope cet été. Les membres du public auront 60 jours pour soumettre leurs commentaires sur le rapport aux trois autorités responsables.

La préparation du rapport d'examen préalable fait suite à la présentation de l'addendum final du rapport d'étude sur l'évaluation environnementale (EE) par le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité (BGDRFA) aux autorités responsables. Le rapport d'étude initial avait été soumis au printemps 2005. Le rapport évoque tous les aspects de l'environnement naturel et social et indique comment on compte traiter les effets potentiels du projet. Cet hiver, le BGDREFA a présenté un rapport d'étude sur l'EE révisé qui traite plus de

Dans ce numéro

- Le comité d'usage final présente ses idées
- La façon dont les résidents utilisent le Programme de surveillance des travaux de construction
- Un nouveau coordinateur du PPVI débute ses fonctions
- Vos commentaires durant le sondage téléphonique

suite à la dernière page

Le comité d'usage final partage sa vision de l'avenir

Une combinaison d'usage récréatif et éducatif est suggérée

En mai, le comité consultatif sur l'usage final a présenté au conseil de Port Hope des idées qui préconisent non pas un dénouement, mais plutôt un prélude. Ses recommandations concernant l'usage final de l'installation du monticule en surface fermée sont contenues dans le rapport intitulé «Un nouveau départ : un endroit pour les personnes».

Le rapport propose des modèles conceptuels qui combinent plusieurs usages du futur site de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité. Ces concepts associent les loisirs, l'éducation, l'histoire, la culture et les sciences. Tous les modèles reposent sur les principes de durabilité qui placent «l'environnement en premier», ainsi que sur l'autosuffisance financière. Et tous visent les mêmes objectifs clés, à savoir assurer la sécurité du public, améliorer l'image de la communauté et

permettre aux générations futures un usage flexible de l'installation.

La présidente Liz Stewart signale que les membres du comité ont élaboré des concepts d'usages multiples et intemporels qui pourraient faire de l'installation un «lieu dynamique pour la communauté». L'installation ne sera achevée qu'en 2015, pour le moins, et elle a été conçue pour durer des centaines d'années. Par conséquent, les idées présentées par le comité sont présentées à titre de suggestions qui ne doivent pas être interprétées littéralement. «À l'emplacement du terrain de jeu, nous pensons que cet espace devrait être réservé aux activités sportives. Les installations sportives, les espaces verts, l'histoire et la culture sont toujours les bienvenus. C'est notre vision à l'heure actuelle, mais nous savons bien qu'elle peut changer», dit Mme Stewart. Les concepts A, B et C englobent les 48 hectares (120 acres) sur lesquels

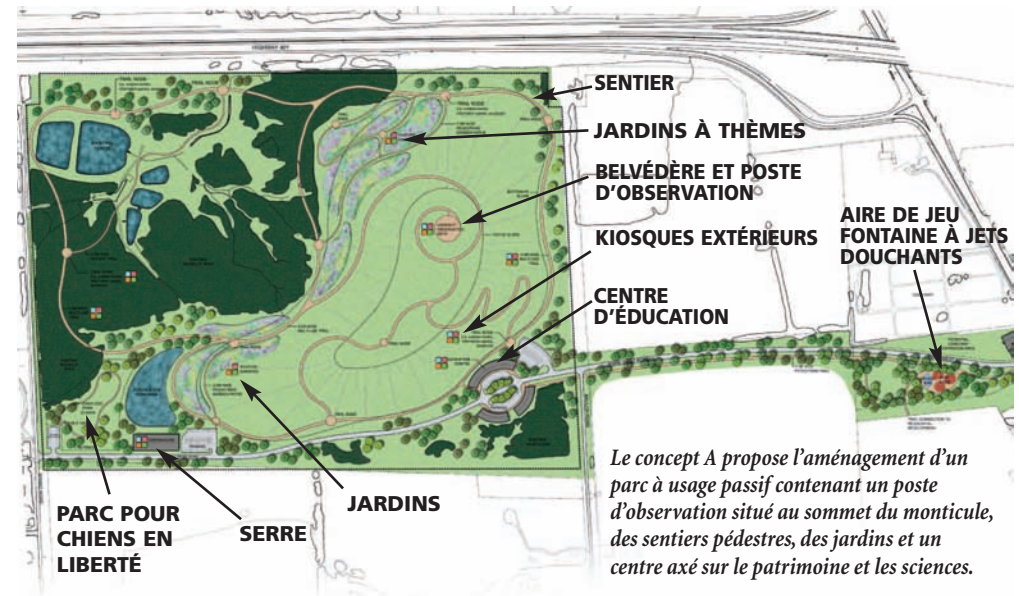
Après discussion, on décide de la façon dont le nettoyage se fera

Dans sa version révisée la plus récente, le document relatif aux critères de nettoyage du Projet de Port Hope tient compte de deux années de discussions entre le BGDRFA, les municipalités et les organismes de réglementation. Il contient des intrants fournis par les chercheurs, les spécialistes techniques et les membres du public.

Les critères établis assureront des niveaux sûrs pour les contaminants radiologiques et les autres contaminants présents dans l'air, le sol, l'eau et les eaux souterraines, ainsi que pour le radon présent dans les maisons. Les critères seront utilisés pour déterminer les propriétés qui nécessitent une décontamination et la quantité de sol qui doit être enlevée. Un

comité municipal et public sera mis sur pied pour contribuer à la surveillance des activités de nettoyage à Port Hope.

Pour les résidents locaux, le principe clé sous-jacent aux critères leur assure que les propriétés contaminées par des déchets radioactifs de faible activité seront nettoyées et qu'elles pourront ensuite être utilisées à des fins illimitées, telles que la création de jardins potagers ou d'aires de jeu, ou encore la construction de maisons. Des renseignements sur les principes et les processus de nettoyage sont disponibles à la bibliothèque publique de Port Hope ainsi qu'au bureau d'Échange d'Informations sur les projets, au (905) 885-0291.



Le concept A propose l'aménagement d'un parc à usage passif contenant un poste d'observation situé au sommet du monticule, des sentiers pédestres, des jardins et un centre axé sur le patrimoine et les sciences.

l'installation de gestion des déchets est située. Les concepts A1, B1 et C1 comprennent de plus les 16 hectares (40 acres) adjacents situés à l'est du chemin Baulch et appartenant actuellement au gouvernement fédéral. Le conseil de Port Hope a demandé au comité de continuer à rassembler les commentaires du public jusqu'à ce qu'il soit prêt à soumettre une recommandation municipale aux organismes de réglementation et au gouvernement fédéral, vu que le terrain lui appartient. Vous trouverez ci-dessous un résumé des recommandations.

Usage récréatif passif/actif

Concept A : Un parc à usage passif contenant des jardins, un étang, une serre, des sentiers pédestres, un centre axé sur l'éducation, le patrimoine et les sciences, un parc où les chiens peuvent être laissés en liberté et un poste d'observation situé au sommet du monticule.

Concept A1 : Ajout d'espaces à usage récréatif tels qu'un terrain de jeu, des installations de soccer intérieures, des courts de tennis, une aire de patinage, des courts de basket-ball et de volley-ball, des fontaines à jets douchants et une aire de jeu.

Usage récréatif actif

Concept B : Des terrains de sport (terrains de soccer, piste de hockey extérieure) au sommet du monticule avec de pentes de toboggan illuminées dans la pente nord-est, un centre axé sur l'éducation, le patrimoine et les sciences, des sentiers, une aire de jeu, des petits parcs et des jardins, une serre, des étangs et un amphithéâtre.

Concept B1 : Davantage de terrains de sport et d'installations de soutien (toilettes, salle de réunion, restaurant ou cantine).

Usage récréatif passif

Concept C : Monticule en forme de pyramide, légèrement plus bas et à l'allure plus artificielle; plate-forme d'observation avec des sentiers qui mènent au sommet du monticule; un centre d'artisanat, un grand espace de rassemblement gazonné, un amphithéâtre, des jardins et des serres, un étang et un labyrinthe extérieur.

Concept C1 : Ajout d'un centre axé sur l'éducation, le patrimoine et les sciences, d'un centre communautaire, d'un parc et d'une aire de jeu, davantage de jardins, de sentiers et de parcs où les chiens peuvent être laissés en liberté.

Avant l'amorce du nettoyage...

Le personnel du BGDREFA utilise ses compétences quotidiennement, surveillant l'environnement



Téléphonez avant de creuser...



Les propriétaires font leur part à l'aide du PSTC

Pour un propriétaire de l'est de Port Hope, le Programme de surveillance des travaux de construction (PSTC) est intervenu au moment où il a décidé d'installer une piscine dans son arrière-cour. Tout d'abord, il a déposé une demande de permis de construction. Le personnel municipal a automatiquement envoyé le propriétaire au BGDREFA pour qu'il remplisse un formulaire de consentement au PSTC. Le personnel du BGDREFA a vérifié ses dossiers pour y trouver des renseignements radiologiques sur la propriété, a téléphoné pour organiser une visite et, dans la journée qui a suivi, s'est présenté sur les lieux pour effectuer un balayage du terrain sur lequel la piscine devait se trouver. Le personnel du bureau a ensuite rempli les documents indiquant l'état actuel de la propriété et télécopié l'autorisation d'aller de l'avant à la municipalité. L'année dernière, environ 235 propriétaires du Quartier 1 ont utilisé le PSTC avant d'entreprendre des travaux de construction. Le BGDREFA offre ce service pour s'assurer qu'aucune personne n'extrait du sol avant que celui-ci n'ait été examiné pour détecter la présence éventuelle de déchets radioactifs de faible activité. Si une contamination est détectée, le BGDREFA supervise l'extraction du sol et son transport en toute sécurité vers le site de stockage temporaire autorisé situé sur la rue Pine. Le tout est fait gratuitement.

Des décennies d'expérience et de collecte de données sont appliquées quotidiennement

Le personnel de terrain du BGDREFA n'a pas été surpris de savoir que l'étude effectuée dans une propriété du boulevard Peacock dans le cadre du PSTC n'a révélé aucun signe de contamination du sol. Depuis le lancement du PSTC, il y a 20 ans environ, aucun déchet radioactif n'a été trouvé dans cette zone. Les employés techniques du BGDREFA ont examiné des milliers de dossiers de propriétés et participé à des centaines de nettoyages à petite et à grande échelle. Ils appliquent quotidiennement leurs connaissances et recueillent continuellement des données qui seront utilisées lorsque les travaux de nettoyage du Projet de Port Hope débiteront.

«D'un certain point de vue, ce que nous faisons dans le cadre du PSTC depuis les 24 dernières années nous a permis d'aiguiser nos compétences et d'améliorer les procédures qui seront appliquées au moment où le nettoyage débutera», d'expliquer le superviseur technique Michael Owen. «Les méthodologies de nettoyage, les principes inhérents aux plans de santé et de sécurité et les instruments que nous utiliserons ont été mis à l'essai et éprouvés.» La portée du Projet de Port Hope sera plus étendue : on estime à 700 000 mètres cubes le volume de sol contaminé qui sera extrait de la zone urbaine de Port Hope, mais chacun des nettoyages dont le projet est composé sera similaire à ceux que le BGDREFA effectue quotidiennement. Lorsque les activités de nettoyage de l'Initiative dans la région de Port Hope débiteront, les mêmes précautions seront prises pour assurer la sécurité des travailleurs et du public et pour prévenir les effets environnementaux tels que l'émission de poussière et autres.

Que se passe-t-il si l'on détecte une contamination dans le cadre d'un contrôle du PSTC?

La grande majorité des visites effectuées dans le cadre du PSTC n'ont révélé aucune contamination du sol. Mais que se passerait-il si un contrôle radiologique fournissait un relevé de rayonnement à valeurs élevées? Si les relevés sont plus élevés que le fond de rayonnement naturel qui se trouve dans le Sud de l'Ontario, une enquête est immédiatement menée. Un spécialiste technique examine le dossier de la propriété et, s'il y a lieu, un examen plus approfondi est effectué pour un relevé des rayonnements gamma en surface et sous terre et pour prélever des échantillons du sol. Le sol est échantillonné et analysé dans le laboratoire du BGDREFA situé sur la rue John. On y recherche des traces de radium 226, qui est le composant clé des déchets radioactifs de faible activité. Si du sol contaminé est présent à l'endroit où la construction est entreprise, le personnel du BGDREFA supervise son extraction et son transfert aux fins de stockage. Le tout est fait gratuitement.

Les propriétaires sont tenus à jour à l'aide de lettres relatives à leur propriété

Le BGDREFA émet presque tous les jours une lettre sur l'état radiologique d'une propriété du Quartier 1 de Port Hope. Confidentielle, la lettre donne un sommaire des contrôles radiologiques et des nettoyages qui ont éventuellement été effectués dans la propriété depuis l'époque du nettoyage initial, c'est-à-dire entre 1976 et 1981. Si aucun dossier n'existe, le personnel de terrain du BGDREFA effectue un contrôle radiologique et crée le dossier connexe. Fournies gratuitement aux propriétaires, ces lettres sont habituellement demandées lorsqu'une propriété change de main ou lorsqu'elle fait l'objet d'un refinancement. Veuillez téléphoner au (905) 885-9488 pour obtenir une lettre. Si vous désirez des renseignements supplémentaires, adressez-vous au spécialiste technique Panthea Sarabi.

Vous vouliez savoir?

Comment le personnel du Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PPVI) s'y prend-t-il pour examiner une réclamation?

Le processus du PPVI débute par la détermination de deux facteurs : l'Initiative dans la région de Port Hope a-t-elle eu des effets néfastes sur la vente, et la perte réclamée est-elle fondée sur la juste valeur marchande de la propriété? Dans le cadre de l'Initiative, le PPVI dédommage les pertes liées au projet. À ce jour, en général, les valeurs immobilières n'ont pas été touchées par le projet. Toutefois, si une propriété venait à être touchée par le projet, le personnel du PPVI déterminerait la juste valeur marchande non touchée. Autrement

dit, quelle aurait été la juste valeur marchande la plus probable au moment choisi si le projet n'avait pas eu lieu? En règle générale, le dédommagement repose sur la différence entre la juste valeur marchande et le prix de vente, exception faite de tous les facteurs du marché non liés au projet.

Qu'appelle-t-on au juste valeur marchande?

La juste valeur marchande est le prix de vente le plus probable d'une propriété sur le marché courant. La propriété doit être mise sur le marché pendant une durée raisonnable et la vente doit être sans lien de dépendance. Le personnel du PPVI détermine la juste valeur marchande de deux façons. Si la propriété est cotée à 250 000 \$ ou plus, ou si la propriété ou les circonstances de la vente sont inhabituelles, le personnel du PPVI recrute un évaluateur certifié indépendant. L'évaluateur

doit indiquer la juste valeur marchande en supposant que le projet n'a entraîné aucune répercussion néfaste sur la propriété. Si la réclamation porte sur une propriété typique située dans une zone où des ventes similaires ont lieu fréquemment, le personnel du PPVI peut utiliser sa base de données sur le marché immobilier pour déterminer la juste valeur marchande de la propriété. Quelle que soit l'approche utilisée, on établit la juste valeur marchande en examinant les prix de vente de propriétés similaires situées à Port Hope et dans les communautés avoisinantes.

Devez-vous prouver la perte que vous avez subie sur la vente de votre maison pour présenter une demande d'indemnisation?

Non. Tout propriétaire résidant dans la zone du PPVI peut présenter une demande d'indemnisation une fois que la propriété a

été vendue. Les demandeurs doivent fournir des documents qui établissent le prix de vente et indiquer la somme qu'ils pensent avoir perdue à cause du projet. Le personnel du PPVI établira la juste valeur du marché et analysera la vente afin de déterminer le montant de l'indemnisation. Les demandeurs sont invités à inclure une lettre contenant l'avis de leur courtier en immobilier et de joindre des photographies ou une description de leur propriété, mais ils ne sont pas tenus de faire évaluer leur propriété ou d'engager des dépenses dans le but de présenter leur demande d'indemnisation. Les demandeurs qui ne sont pas d'accord avec la décision du personnel du PPVI peuvent interjeter appel par le truchement d'un processus de médiation et d'arbitrage gratuit.

Le coordinateur du PPVI offre une perspective nouvelle

Lorsque le nouveau coordinateur du Programme de protection de la valeur des biens immobiliers (PPVI) s'est joint au BGDREA, il était déterminé à faire en sorte que le programme soit accessible à tous les propriétaires. Compte tenu de ses anciennes fonctions d'agent administratif principal d'une petite municipalité et de fonctions de courtier en immobilier certifié au service de la chambre immobilière de Cobourg et de Port Hope, Stephen Straughan saisit à la fois le point de vue de l'administration et celui des clients. «Un courtier en immobilier est toujours heureux de savoir qu'un tel programme protège ses clients,» dit-il. «Le PPVI offre une indemnisation au moyen de laquelle on s'assure que les gens ne subissent aucune

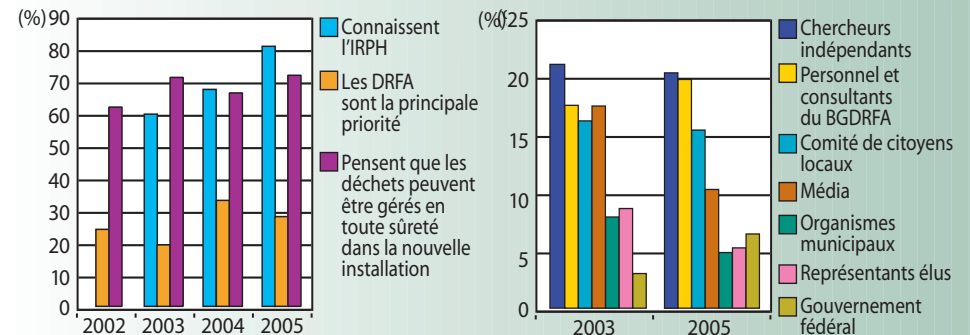


retombée financière imputable au projet. Je veux pouvoir aider les gens à résoudre les problèmes engendrés par le projet. C'est profitable pour eux et profitable pour le projet.»

M. Straughan a des antécédents dans les systèmes d'information géographique et s'intéresse au patrimoine architectural. À Cobourg, où il habite avec son épouse et leur jeune garçon, il est membre de la branche locale de la Conservation architecturale du Canada.

Vos commentaires

Dans le cadre de sa quatrième enquête annuelle sur l'attitude du public, le BGDREA a posé aux résidents plusieurs questions, y compris ce qu'ils savent de l'Initiative dans la région de Port Hope, ce qui les préoccupe le plus et comment ils préfèrent être tenus informés. Des spécialistes de la recherche commerciale ont téléphoné au hasard à 251 résidents du Quartier 1 et à 100 résidents du Quartier 2 en automne 2005 pour leur demander leur avis.



La reconnaissance de l'Initiative dans la région de Port Hope s'accroît (82 %) au même rythme que la certitude que les déchets peuvent être gérés en toute sûreté dans l'installation proposée (73 %).

En ce qui concerne le projet, les sources d'information préférées sont le BGDREA et les chercheurs qualifiés indépendants.